



Mot du Maire

Chers Drumettants, chères Drumettantes,

En premier lieu, je souhaite que cette correspondance vous trouve ainsi que vos proches en bonne santé. Vous pourrez lire ci-dessous, et pour la troisième fois, des informations relatives à la période de crise sanitaire que nous traversons.

Les deux équipes municipales, celle en place depuis 2014, toujours opérationnelle, et celle élue le 15 mars dernier, ont souhaité d'un commun accord équiper chacun des concitoyens de masques de protection qui seront offerts par la Commune.

La Région Auvergne Rhône a prévu de distribuer un masque par personne dans le cadre de cette première étape vers le déconfinement. De son côté, la Municipalité a lancé ses propres commandes chez 2 prestataires différents, dont un local, afin d'équiper toute la population. Chaque administré pourra donc se voir attribuer au total 3 masques (Tissu / intissé). Il sera également proposé des visières pour les élèves fréquentant les écoles de la commune ainsi qu'à toutes les entreprises de moins de 10 salariés qui le souhaiteraient.

Dès réception de ce matériel, que nous espérons le plus tôt possible, les modalités de distribution vous seront communiquées. *Nous ne pouvons à cette heure garantir la mise à disposition pour le 11 mai.*

D'ici le 11 mai, continuez de respecter scrupuleusement les règles du confinement, de porter votre attention sur les personnes qui vous sembleraient en situation de faiblesse et nous les signaler.

SERVICES COMMUNAUX ET DEBUT DU DECONFINEMENT

Les Services communaux vont peu à peu réouvrir : la sécurité sanitaire reste cependant la priorité. La plus grande vigilance sera apportée à la protection de chacun : public, parents, enfants, agents... (port de visières et/ou masques pour tous les agents, mesure de distanciation, mise à disposition de gel hydroalcoolique dans tous les locaux...).

Sous réserve des annonces gouvernementales à venir : (à compter du 11 mai)

Accueil à la Mairie :

Ouverture au public selon les horaires habituels : lundi de 8h45 à 11h45 et de 12h à 18h, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30 et mercredi de 8h45 à 11h45 -

⇒ Merci de privilégier autant que faire se peut le téléphone ou le mail.

⇒ **Attention** : pour toutes les questions de droit du sol qui ne peuvent être traitées par téléphone ou mail, il conviendra de prendre rendez-vous avec les agents concernés.

S'agissant des Ecoles :

Le gouvernement propose une réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires, sur la base du volontariat. Les équipes enseignantes et la municipalité réfléchissent actuellement aux modalités de mise en œuvre de cette réouverture. Toutes les précisions vous seront communiquées dans les meilleurs délais. Le service Périscolaire (garderie, cantine) sera adapté aux nouveaux rythmes scolaires, proposé selon les modalités habituelles et respectant bien entendu les consignes « Covid 19 ».

S'agissant de la crèche :

Les préconisations gouvernementales fixent à 10 le nombre d'enfants à accueillir. Ils seront accueillis sur la base du volontariat et en fonction de la situation familiale et professionnelle des parents (couples d'actifs ne pouvant télétravailler, familles monoparentales et bien sûr enfants de soignants et de professeurs). Mme VILLARD, directrice de la structure, prendra contact avec chaque famille.

Attention : jusqu'au 29 mai, les parents devront fournir le repas et le goûter des enfants

La Bibliothèque « l'Oiseau Lire » : En conformité avec les autorités compétentes, la Bibliothèque travaille à la mise en place de mesures qui permettront une réouverture sécurisée du service. Les modalités de reprise ne sont à l'heure actuelle pas encore définies. Nous vous invitons à consulter le site de la mairie, le site de la bibliothèque (<http://bibliotheque-drumettaz.opac3d.fr/>) ou sa page Facebook (<https://www.facebook.com/bibliotheque.loiseaulire>) pour toute information. Les usagers seront contactés par mail."

INFORMATIONS GRAND LAC

- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h00
- Eau potable / Assainissement : pour toutes interventions urgentes : 04.79.61.74.74. (24h/24 – 7/7)
- Services d'aide à domicile : maintenus pour les situations prioritaires liées à l'isolement et/ou la grande dépendante et se recentrant sur les gestes essentiels de la vie.
- Le Service des Autorisations d'Urbanisme (Permis de construire, Certificat d'Urbanisme, ...), les dossiers continuent d'être instruits
Rappel : les délais d'urbanisme sont suspendus pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages et verre) reste opérationnelle.
- **Les déchetteries sur l'ensemble du territoire sont ouvertes** depuis le 21 avril sous certaines conditions. L'accès est possible aux usagers déjà inscrits et se fera uniquement après réservation et avec rendez-vous en ligne. Contact : <https://grand-lac.fr/dechets/dechetteries-2/>

SITUATION DE CRISE SANITAIRE - Rappel des numéros

04.79.60.31.00 : ligne d'écoute et d'orientation pour la population de la Savoie, centrée sur le mal-être psychique lié à la période actuelle (confinement, COVID-19...), du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

3919 : Numéro à composer si vous êtes victime ou témoin de violences conjugales, de 9h à 22h du lundi au vendredi, (18h les samedis, dimanches et jours fériés).

01.70.77.23.72 : Numéro national (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 9h à 18h, pour aider dans les démarches pour votre famille, votre travail ou entreprise, consulter un médecin, faire des courses sur internet, ...

Stop aux nuisances – RAPPEL

- Respecter les horaires pour l'utilisation des appareils à moteur thermique (arrêté préfectoral du 9/01/1997) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 12h00
- Pour de bonnes relations de voisinage : limiter les bruits liés au comportement, aux activités, chantiers occasionnant des nuisances sonores
- La combustion à l'air libre de végétaux est interdite et passible d'une amende de 450€
- Lors de vos promenades, marcher uniquement sur les chemins, sentiers : les terrains, champs, prés, sont utilisés par les agriculteurs pour leur activité professionnelle.

L'après confinement : Soyons acteur de notre sécurité sanitaire

La date de début du déconfinement est programmée pour le 11 mai. Cette échéance traduit une nette amélioration de la situation sanitaire du pays. Cependant, restons vigilants. Si nous ratons le déconfinement, la propagation du virus repartira. Le déconfinement est une étape vers un retour à la normale, **la crise sanitaire demeure**. Gestes barrières, distanciation physique, limitation de regroupements, toutes les mesures et les bonnes pratiques doivent perdurer encore. L'effort déjà fourni a été payant, et il faut le poursuivre.

Prenez soin de vous et des vôtres. Nous restons à votre entière disposition et vous assurons de notre total dévouement.

MAIRIE DE DRUMETTAZ CLARAFOND

102 route du chef-lieu 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND - 04 79 63 64 00 - www.drumettaz-clarafond.com

Accueil : Lundi 8h45 à 11h45 - 14h à 18h, Mardi, Jeudi et Vendredi 14h à 17h30, Mercredi 8h45 à 11h45